

Compte-rendu réunion
Conseil municipal du 10 juillet 2017
à 19h 00

Convocation du 27 juin 2017

Absente excusée : Isabelle Gager

Secrétaire de séance : Béatrice Bortoluzzi

Groupe scolaire :

Il est fait part du souhait des parents d'élèves que soit installé un miroir à hauteur du grand portail donnant accès à la cour d'école et que soit déplacé le passage protégé pour une implantation face à ce même portail et ce afin que dès la rentrée prochaine l'accès puisse se faire à cet endroit. Le miroir devrait permettre surtout aux automobilistes de repartir au niveau du virage en sécurité après avoir regardé dans le miroir.

Le conseil municipal émet un avis défavorable à ce type de manœuvre étant entendu que la sortie du parc de stationnement peut être parfaitement effectuée par l'entrée/sortie située face à la poste et donc en toute sécurité.

Il est proposé d'établir un dossier travaux dans le cadre du RPI afin de faciliter l'accès à un fauteuil pour handicapé en transformant la fenêtre du milieu sous le préau en porte d'entrée de la classe. Dans le même temps la cloison séparant la classe du couloir pourrait être supprimée. Des devis seront établis à cet effet et présentés pour demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat dans le cadre de la DETR.

Suite à l'achat du nouveau matériel en lien avec le tableau blanc interactif une armoire permettant le rangement/recharge des tablettes sera installée dans la classe.

Aliénation chemins ruraux de Naudinot et de La Font :

Concernant la demande de particuliers pour aliénation de chemins ruraux, le commissaire est venu en mairie et a fixé le début de l'enquête publique à fin septembre 2017. De plus le géomètre contacté pour cette opération nous a fait savoir que si une parcelle se trouvait enclavée suite à aliénation elle ne pouvait faire l'objet d'une servitude pour en permettre l'accès. On ne peut donc remplacer un accès direct au domaine communal par la mise en place d'une servitude faite entre propriétaires.

Il est enfin admis que les frais inhérents à cette opération seront pris en charge par les demandeurs ; il s'agit des frais d'honoraires du commissaire-enquêteur, du géomètre et du notaire.

Site municipal :

Suite à la décision de refaire le site municipal et dans le même temps de changer de CMS (remplacer Joomla par Wordpress) il est nécessaire d'alimenter une ligne budgétaire en investissement à cet effet pour un montant de 1 500 € qui seront pris en dépenses imprévues de ce même budget.

Travaux église - 2° tranche –

Malgré l'absence des architectes en charge de la maîtrise d'œuvre il n'en demeure pas moins que la mise en place de cette 2° tranche doit se poursuivre puisque décidée. Nous avons reçu, à cet effet, le soutien de la DRAC pour une aide financière de 19 800 €. Délibération est prise en ce sens pour attribution. Dès réception de l'arrêté, celui-ci sera transmis à la Région pour demande de subvention.

Devis menuiseries :

Sont acceptés les deux devis menuiseries extérieures concernant :

- la fabrication et pose de deux volets et d'un portail coulissant - annexe rangement école - pour la somme ht de 1 120 € soit 1 344 € ttc
- la remise en état en atelier des volets côté route de l'ancien presbytère pour un montant ht de 840 € soit 924 € tc

Remise en état loyer attenant à la mairie :

Lors de la vidange de la fosse toutes eaux il s'est avéré que celle-ci était fendue et donc ne remplissait plus sa fonction. Il est donc nécessaire de procéder à son changement par une micro-station la surface de drainage étant insuffisante pour une fosse toutes eaux classique.

Les travaux de remise en état de ce logement s'élèvent à ce jour à 24 500 € (y compris abords) pour une enveloppe de 25 000 €, Il est décidé de transférer, en prévision, la somme de 16 000 € prélevée sur l'opération n° 30 « Cimetière » pour augmenter le montant de cette opération n° 27 « Logement enseignant ».

Travaux voirie communale :

Les travaux voirie 2017 arrêtés par le conseil municipal dans le cadre du groupement de communes seront effectués courant juillet / début août par l'entreprise EUROVIA. Visite des interventions à effectuer a été faite par le maître d'œuvre + l'entreprise. Fauchage à effectuer avant commencement des travaux par Ese Thibal.

Informations diverses :

Madame l'Architecte de Bâtiments de France ne nous a toujours pas fait parvenir son compte-rendu suite à sa visite relative au mur du cimetière. Les témoins ont été posés par l'entreprise Bottechia.

Il est décidé d'établir un dossier de demande de subvention concernant l'aménagement de l'extension du cimetière. Les devis actualisés à cet effet sont demandés.

Le bulletin communautaire Force + sera distribué par la factrice. La commission information de la CDC est avertie.

Concernant les travaux au château de Mahourat le SDIS (Pompiers) préconise, suite à avis de la commission départementale, la mise en place d'une bâche de 120 m3.

Le rapport des Pompiers concernant le contrôle des bornes incendie fait apparaître, comme chaque année, une insuffisance de débit. Il est donc demandé au maire responsable de la défense incendie sur sa commune de remédier à ce problème étant entendu que ce dernier n'est pas gestionnaire du réseau. La tâche s'avère donc compliquée ; cependant, à la demande de Pierre Abel Simonneau, un courrier sera à nouveau envoyé au syndicat des eaux de Rions ayant compétence sur ce réseau.

Est également abordé le problème des purges non effectuées ou mal effectuées suite à réparations. Un énième courrier concernant ce problème a récemment été envoyé.

La Sté ISOTEC installée à Saint-Pierre de Bat au lieu-dit Lafon sera contactée pour réparation des encadrements et fixations d'ouvertures à l'ancien presbytère.

La séance est levée à 20h 50

